



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1996/WG.1/L.1
17 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-huitième session
Groupe de travail de session chargé
d'examiner la question de l'administration
de la justice et de l'indemnisation
Genève, 5-30 août 1996

Ordre du jour provisoire

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Mesures à prendre pour assurer le suivi de la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.
4. L'habeas corpus en tant que droit non susceptible de dérogation [et garantie du droit à un procès équitable].
5. Principes directeurs concernant le droit à réparation des victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et des libertés fondamentales :
 - a) Principes généraux;
 - b) Formes de réparation;
 - c) Procédures et mécanismes.

6. Questions relatives à la privation du droit à la vie, eu égard en particulier :
 - a) à l'application de la peine de mort aux mineurs, d'une part, et aux handicapés physiques et mentaux, d'autre part;
 - b) aux exécutions sommaires, arbitraires ou extrajudiciaires.
7. Opportunité de maintenir le point relatif à la justice des mineurs.
8. Mesures à prendre pour donner toute son efficacité à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide.
9. Ordre du jour provisoire de la prochaine session.
10. Adoption du rapport du Groupe de travail à la Sous-Commission.
